

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REALMONTAIS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 1er OCTOBRE 2002

L'an deux mille deux et le mardi 1^{er} octobre à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à Fauch, au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean ROGER, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal MARIES, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Olivier FARAMOND, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Sabine COUTANT, Miche LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean Claude MADAULE, Jean ROGER, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Françoise BARDOU, Henri VIAULES, Michel DURAND, Suzanna ALMOYNER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean Claude GASC, Jean Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Jean Daniel LUGAGNE, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean Philippe ROUMEGOUX, Pierre PAYRASTRE, Bernard TROUILHET.

Participaient également à la séance :

- Monsieur Georges CABANEL, Trésorier de la communauté ;*
- Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur de la communauté ;*

Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil de communauté et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Décision modificative 2002-1

Monsieur le président expose au conseil de communauté qu'il convient de procéder à l'ajustement des prévisions budgétaires pour 2002 afin de permettre le financement des actions de la Communauté. Il propose au conseil d'adopter la décision modificative N °1 portant virement de crédits, jointe en annexe de la présente délibération.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

Demande de subvention OPAH

Monsieur Henri Géraud rappelle l'historique de la démarche OPAH, et commente les résultats de la mise en concurrence simplifiée ayant abouti au choix du cabinet URBANIS. Il propose de solliciter auprès de l'Etat une aide maximum au titre des crédits de l'ANAH afin d'atténuer la charge financière de la Communauté pour les phases étude et animation .

Monsieur Robert Roumégoux insiste sur l'importance de la présence du cabinet sur le terrain, gage de réussite de l'animation, et souligne la nécessité d'une bonne communication.

Monsieur le Président indique que les crédits correspondants à l'OPAH ont fait l'objet d'une inscription budgétaire par décision modificative 2002/1 et que le solde des études devra être budgété sur l'exercice 2003.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

Prise en charge de dépenses.

Monsieur le président propose, compte tenu de leur durabilité, de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement :

fournisseur	objet	Montant	imputation
SOREP SA	Equipement des archives	271,57 €	2183-28
France Télécom	Acquisition Portables	101,98 €	2188-28
FEMIL	Acquisition matériel chauffage	758,26 €	2188-28

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

- Redevance d'occupation du domaine public EDF.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose :

- d'instituer à compter du 1^{er} janvier 2003 cette redevance pour l'occupation du domaine public mis à disposition de la Communauté de Communes.
- de fixer au taux maximum le montant de cette redevance.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

Désignation de délégués.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de désigner les délégués suivants de la Communauté de Communes, appelés à siéger au sein de l'Association de Préfiguration du Pays de l'Albigeois et des Bastides :

Délégués à Association de préfiguration du Pays de l'Albigeois et des Bastides :
-Mme SALVAN Jocelyne
-M CANTALOUBE Jean Luc

Monsieur Laurent GASC, est ensuite désigné à l'unanimité en qualité de membre de la Commission Développement Economique Agricole et Touristique, en remplacement de Monsieur Bernard Trouilhet.

Vie des Commissions

Monsieur ROGER, Madame SALVAN, Messieurs GERAUD, CANTALOUBE, LALBAT, donnent communication à l'assemblée des travaux préparatoires conduits par des commissions qu'ils président

Projet de développement du Réalmontais.

Monsieur Jean Luc CANTALOUBE expose au Conseil de Communauté que les enjeux identifiés par la Commission chargée du Développement Economique, Agricole et Touristique, ont montré la nécessité de mener une réflexion transversale sur le développement durable à moyen terme du Réalmontais.

Cette démarche qui ne vise pas à disposer d'un diagnostic clé en main, s'appuiera sur une participation active des élus. Elle a pour objectif d'identifier les enjeux du Réalmontais, d'inscrire durablement les objectifs et actions de la communauté de communes dans les politiques territoriales, et nécessite l'apport méthodologique d'un cabinet spécialisé.

Il est proposé de retenir les Cabinets Expertise et Développement, Entreprises et Développement régional, et Alphée pour un montant total d'honoraire s'élevant à 9 750 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition.

Demande de mise à disposition d'un agent employé en qualité de C.E.S.

Afin de faciliter l'entretien des berges et abords de la Bancalié, Monsieur le président propose à l'assemblée de solliciter auprès de la Commune de Saint Antonin de Lacalm la mise à disposition suivante :

Nombre d'agent	statut	Durée
1	CES	-20 h hebdomadaire en juillet et Août -10 h hebdomadaire en juin et septembre

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

-de solliciter la mise à dispositions de cet agent, étant précisé que le remboursement de la communauté de communes portera sur la totalité des salaires versés depuis le 1^{er} juin par la commune de Saint Antonin de Lacalm, au titre de cette mise à disposition, charges patronales incluses,et déduction faite des aides de l'état.

-de mandater Monsieur le président pour signer la convention correspondante.

Assurance Statutaire des Agents de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient de contracter une assurance garantissant la Communauté pour les risques statutaires relatifs à son personnel affilié à la CNRACL.

Il propose de retenir l'offre de la société SOFCAP, titulaire du marché avec le centre de gestion de la fonction publique du Tarn, sur la base de l'option N° 2, franchise en maladie ordinaire 15 jours par arrêts, avec un taux fixé pour 2002 à 5.25% du traitement indiciaire, charges patronales comprises.

Monsieur Michel LALBAT quitte la salle.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité:

- de retenir la SOFCAP dans les conditions précitées ;
- de mandater Monsieur le président pour signer la convention correspondante.

Monsieur Michel LALBAT réintègre la séance.

Décharge « Al Gouty » : renouvellement de la garantie financière.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la caution que Dexia- Crédit local de France apportait au Sivom du Pays Réalmontais arrive à son terme le 31 décembre 2002.

Il propose de renouveler cette caution auprès de la société Dexia-Crédit Local de France.

- vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 ;
- vu les article 44 et 45 des prescriptions techniques annexées à l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2000, portant mise en conformité et imposant des garanties financières au CET de Réalmont ;
- vu l'article 3-2 de l'acte de cautionnement du 24 janvier 2001 ;
- considérant la nécessité de solliciter auprès de l'Etat l'autorisation de changer d'exploitant, au regard de la substitution de la Communauté de Communes du Réalmontais au Sivom du pays Réalmontais ;

Le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

-de solliciter auprès de Dexia- Crédit Local de France le renouvellement de la caution financière du CET « Al Gouty » de Réalmont ;

-de mandater Monsieur le président pour négocier auprès de cet organisme les conditions financières de ce renouvellement, et signer l'acte et la convention de cautionnement à intervenir.

Monsieur le président rappelle que le financement du service de collecte des ordures ménagères va nécessiter une hausse progressive de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, afin de faire face à la mise en œuvre du plan départemental, et des obligations légales s'imposant aux gestionnaires intercommunaux. Il souligne que l'impact de ces évolutions sera accru pour les communes disposant d'un faible taux, au regard de l'objectif à près de 48 € la tonne, qui doit être atteint sur 5 ans.

Organisation d'un service public de tri sélectif.

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le tri sélectif est actuellement organisé sur les communes du territoire, sur la base d'un apport volontaire en espace de propreté.

Les obligations légales, le faible rendement obtenu en terme de recyclage, ainsi que le nécessaire impact des actions communautaires sur la qualité de l'environnement rendent nécessaire l'adaptation rapide du service de collecte des ordures ménagères en vue de la création d'un service public de collecte sélective en porte à porte ou en containers.

Cet engagement s'inscrit plus largement dans la réflexion actuellement menée concernant la réorganisation du service existant de collecte des ordures ménagères, avec la fermeture programmée du centre d'enfouissement technique de Réalmont.

Monsieur ROQUES rappelle les difficultés que connaissent les communes pour l'enlèvement du verre. Monsieur ROGER souligne que ce dernier relèvera toujours de l'apport volontaire et non de la collecte sélective. Il précise que cette insuffisance a fait l'objet d'une réflexion à l'échelon départemental, mais qu'il revient pour l'instant à l'échelon local de s'organiser pour y palier au mieux.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

- de mener concomitamment à la fermeture du C.E.T. de Réalmont, les études nécessaires à la réorganisation du service public de collecte des ordures ménagères, en vue de la mise place d'un tri sélectif à compter du 1^{er} trimestre 2003 ;
- de solliciter auprès des différents niveaux de collectivités, et partenaires, l'Etat , le Conseil général, l'ADEME, et Eco Emballage, l'appui technique et financier nécessaire à la réalisation de ce projet.
- de solliciter un appui spécifique auprès du syndicat Trifyl pour l'organisation de ce service.

Avenant au Contrat Eco Emballage .

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le projet d'avenant au contrat programme de durée N° 81 23 proposé par la société Eco emballage, qu'il convient, compte tenu de la substitution de la communauté de communes au Sivom du Réalmontais, de renouveler .

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de retenir cette proposition et d'habiliter Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que l'ensemble des avenants nécessaires pour les contrats passés avec les différents prestataires, récupérateurs pour le tri sélectif opéré à partir des espaces de propreté.

Il est proposé de réunir le prochain Conseil de Communauté à Laboutarié.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.